



N° 89/01 - 27 février 1989

MARIAGES ENTRE JUIFS ET CHRETIENS EN FRANCE

de Doris **BENSIMON**
et Françoise **LAUTMAN**

*Tiré de Un mariage. Deux traditions : Chrétiens et Juifs, Conclusion pp. 233 à 241,
Centre National des Hautes Etudes Juives, Editions de l'Université de Bruxelles, Parc Léopold
- Imprimé en Belgique - 1977.*

***A l'usage de tous ceux qui,
"pour comprendre", souhaitent "comparer"***

Quelles conclusions pouvons-nous tirer de cette étude ? Cette recherche sur un terrain peu exploré enrichit d'abord la connaissance des mariages entre juifs et chrétiens en France, voire dans les pays occidentaux en général. Elle permet de préciser les hypothèses formulées lors de la conception de cette investigation et de dégager de nouvelles orientations de recherche.

Le Conseil des Fédérations et des Fonds d'Assistance juifs des Etats-Unis vient de publier le rapport préliminaire de la première étude démographique réalisée auprès d'un échantillon statistiquement représentatif de la population juive nord-américaine¹. Ce rapport indique qu'avant 1960 le taux des mariages mixtes, en milieu juif, était de 13 %; de 1960 à 1965, il est passé à 29 % et de 1966 à 1972 à 48 %. En d'autres termes, le taux des mariages entre juifs et chrétiens a triplé en douze ans ! En attendant les résultats du sondage socio-démographique actuellement en cours auprès des juifs en France, les différentes indications recueillies dans notre enquête nous permettent de formuler l'hypothèse que le mariage entre juifs et chrétiens est probablement aussi fréquent en France qu'aux Etats-Unis. De plus, dans les jeunes générations ce phénomène s'accélère, reflétant l'idéologie d'une société qui reconnaît de moins en moins les impératifs religieux d'autrefois.

Toutefois, répétons-le, la présente étude n'avait pas pour objectif de déterminer la fréquence des mariages entre juifs et chrétiens en France, mais d'en dégager certaines implications sociologiques et psychologiques.

Notre recherche apporte des informations plus précises sur les milieux sociaux qui favorisent la conclusion de mariages mixtes. En France, comme dans la plupart des pays d'Europe, le mariage

¹ MASSARIK Fred, CHENKIN Alvin, "United States National Jewish Population Study : First Report", *American Jewish Yearbook*, vol. LXXIV, 1973, pp. 264-306.

entre juifs et chrétiens a une longue histoire. Il est déjà relativement fréquent au XIXe siècle et s'accompagne alors en général de la conversion du conjoint juif au Christianisme. Mariages mixtes et conversions à la religion majoritaire sont considérés par les historiens du Judaïsme comme une des conséquences de l'émancipation. Mais à cette époque, les élites juives sont plus impatientes à s'assimiler à la société majoritaire que les couches populaires composées d'ailleurs, en France, dans une large mesure, d'immigrés récents des judaïcités d'Europe orientale encore fortement attachés aux traditions religieuses et culturelles. Aussi, au XIXe siècle comme dans la première partie du XXe siècle, le mariage entre juifs et chrétiens reste circonscrit à certains milieux de la bourgeoisie.

Pendant la deuxième guerre mondiale, la lutte commune dans la Résistance a pu favoriser des mariages mixtes : nous avons rencontré quelques cas de ce type. En même temps, les bases sociales des mariages mixtes s'élargissent. Cependant, jusqu'au début des années soixante, marquées par l'arrivée massive des juifs originaires d'Afrique du Nord, les milieux intellectuels sont certainement les plus favorables à ce type d'union.

L'immigration des juifs nord-africains marquent le début d'une étape nouvelle dans l'évolution de la judaïcité française qui devient numériquement la plus importante d'Europe occidentale. En même temps ses structures socio-professionnelles se transforment : on trouve aujourd'hui des juifs dans toutes les couches sociales de la population.

Aussi les occasions de rencontre entre jeunes juifs et non juifs se multiplient non seulement à l'université, mais encore sur les lieux de travail et de loisirs : en même temps le phénomène du mariage mixte gagne peu à peu tous les milieux sociaux de la judaïcité française. Ce seul fait laisse prévoir l'augmentation de la fréquence des mariages mixtes considérée du point de vue juif, à moins qu'une crise d'antisémitisme ne vienne arrêter le mouvement.

Contrairement à ce qui se passait autrefois, le mariage entre juifs et chrétiens n'est donc plus un phénomène limité à un milieu restreint. De plus, certains groupes politiques semblent être des lieux de rencontres privilégiés pour la formation des couples mixtes : les divers mouvements de gauche et d'extrême-gauche. Les idéologies égalitaires et anti-conformistes dont ils se réclament favorisent, sans aucun doute, le rejet des barrières religieuses sociales et culturelles qui subsistent dans d'autres fractions de la population française.

Lorsque nous avons entrepris cette recherche, nous nous sommes demandés, si l'hétérogamie du point de vue religieux n'était pas compensée par l'homogamie sur le plan social et culturel. Les résultats de notre enquête infirment cette hypothèse. Bien au contraire, l'hétérogamie religieuse n'est qu'un élément d'une distance sociale à multiples facettes. Dans la majorité de nos couples mixtes, les deux conjoints n'ont pas le même niveau d'instruction et 40 % n'appartiennent pas, par leurs origines, au même milieu social. De plus, la mixité du point de vue religieux se double souvent d'une mixité sur le plan national : en effet, la grande majorité des partenaires juifs de nos couples mixtes sont nés eux-mêmes à l'étranger, ou sont descendants d'au moins un parent né à l'étranger.

Par contre, les résultats de notre enquête confirment dans une large mesure surtout en ce qui concerne les femmes non juives, l'hypothèse de l'échange compensatoire réciproque considéré par R. Merton comme régulateur des mariages mixtes². Dans ce type d'échange les époux, plus ou moins consciemment, joueraient chacun des avantages de son propre groupe social pour acquérir ceux de l'autre. Dans notre étude, le partenaire juif appartenant à un groupe minoritaire conclut une alliance avec un membre de la société majoritaire qui lui-même acquiert, grâce à ce mariage, un statut socio-économique plus élevé.

Autrefois, le mariage mixte s'accompagnait, en général, de la conversion du conjoint juif au Christianisme. Il pouvait être considéré comme un geste de rupture plus ou moins définitif avec le monde juif et ses valeurs et l'ultime expression de la volonté d'assimilation à la société majoritaire. Cette conception du mariage entre juifs et chrétiens est aujourd'hui périmée.

Dans la grande majorité des couples étudiés aucun des conjoints ne s'est converti à la religion de l'autre. Et lorsqu'il y a conversion, elle n'est pas à sens unique : on se convertit au Christianisme ou au Judaïsme. Nous retrouvons donc en France un phénomène décrit par tous les auteurs américains qui se sont intéressés aux mariages judéo-chrétiens.

² MERTON R.K., "Intermarriage and the social structure. Fact and theory", *Psychiatry*, 4, 1941, pp. 361-374

Tout au long de cette recherche, nous avons comparé les réactions, les comportements et les attitudes de quatre catégories de couples : couples sans conversion dans lesquels soit l'homme, soit la femme est d'origine juive, couples dans lesquels l'un des conjoints (et dans notre enquête, ce ne sont que des femmes) s'est converti au Judaïsme et, enfin couples dans lesquels l'un des époux est devenu chrétien.

Dans les couples sans conversion, on note des différences importantes dans le comportement à l'égard de la religion d'origine selon que l'homme ou la femme sont juifs. Les maris juifs ainsi que leurs épouses chrétiennes, ont en général, reçu une formation religieuse pendant leur enfance. Mais actuellement, la plupart d'entre eux sont non pratiquants ou athées; généralement les pratiques religieuses se relâchent ou sont abandonnées, pendant l'adolescence donc avant la rencontre avec le partenaire de religion différente. Des considérations spécifiquement religieuses n'interviennent pas au moment du mariage : les impératifs des Eglises ou de la Synagogue, toutes deux hostiles à ce type d'union, n'ont pas de prise sur les fiancés. Néanmoins, les époux demeurent conscients de leur appartenance à des communautés religieuses différentes. L'attachement à la communauté d'origine demeure relativement vif chez l'homme juif. Les composantes de cet attachement sont aussi complexes que le Judaïsme lui-même qui est à la fois religion, culture, mode de vie et de pensée. De plus, les juifs constituent une minorité maintes fois persécutées et dont le sentiment national s'est ravivé avec la création de l'Etat d'Israël. Parmi ces multiples éléments, les hommes juifs des couples mixtes cherchent les aspects qui leur permettent d'affirmer leur identité. Aussi, dans ce premier groupe, nombreux sont les enquêtés qui ne considèrent pas leur mariage comme une rupture avec leur milieu d'origine et qui affirment leur volonté de transmettre, ne serait-ce que partiellement, le patrimoine juif à leurs enfants. Devant cette affirmation d'une identité qui leur est étrangère, les épouses chrétiennes demeurent le plus souvent indifférentes. Elles s'efforcent néanmoins de trouver au fil des jours, les solutions qui leur paraissent les plus adéquates pour le maintien de l'entente du couple. Mais la prise de conscience d'une identité différente des épouses chrétiennes s'intensifie au cours du mariage. Lorsque chacun des conjoints du couple mixte prend conscience d'une manière de plus en plus aiguë de ce qui le sépare de l'autre, les relations 'se tendent : dans les cas extrêmes, on aboutit au divorce. Notre enquête, par définition, s'est limité à un échantillon de couples actuellement constitués. Nous avons certes rencontré des situations conflictuelles, mais dans une moindre mesure qu'on aurait pu s'y attendre. Il serait intéressant d'étudier dans une autre recherche, les causes effectives du divorce dans des couples mixtes. S'agit-il réellement de ruptures provoquées par des crises d'identité qui se "catalysent" dans des directions divergentes ? Ou bien ces crises ne cachent-elles pas, d'une manière commode et avouable d'autres conflits qui provoqueraient aussi le divorce dans un mariage homogame.

Notre deuxième groupe est constitué de couples dans lesquels l'homme est chrétien et la femme juive. Le mari a en général reçu une éducation religieuse dans son enfance, mais la femme appartient à des milieux déjà fortement détachés de toute pratique religieuse juive. Son mariage exogame est l'aboutissement d'un processus préparé de longue date par son milieu familial moins souvent d'ailleurs d'origine étrangère que dans les autres sous-groupes. Aussi, dans ces couples, l'épouse affirme ouvertement sa volonté de rupture avec le Judaïsme et son désir d'intégration à la société majoritaire. Au moins dans les cas étudiés ici, des considérations d'ordre religieux ne pèsent guère sur l'entente du couple. Bien au contraire, c'est dans ce groupe que nous avons rencontré, en nombre important, des conjoints militant ensemble dans des mouvements de gauche, et notamment au parti communiste. La communauté d'action et d'idéologie au sein de ces groupes relègue au dernier plan pour les époux des différences religieuses dont il ne reste d'ailleurs plus que des traces : aussi, sur le plan spirituel, ces couples sont devenus homogames.

Cette homogamie spirituelle pourrait aussi être obtenue si l'un des conjoints se convertissait à la religion de l'autre. Il ressort cependant avec une particulière netteté de notre enquête que les conversions ne résolvent guère les problèmes posés par le mariage mixte.

En France, les rabbins consistoriaux refusent la conversion au Judaïsme en vue du mariage. La synagogue libérale, par contre, les accepte. La plupart des femmes converties au Judaïsme et que nous avons rencontrées au cours de notre enquête, ont ainsi franchi le pas en vue du mariage. Leurs époux, souvent originaires d'Afrique du Nord, appartiennent à des familles pratiquantes et restent eux-mêmes proches des traditions religieuses. L'influence de leur milieu familial a certainement joué un rôle important dans la conversion de leur fiancée. Dans ces couples, l'attachement conscient des époux à tous les aspects du Judaïsme est nettement plus prononcé que dans le groupe de contrôle juif. Mais leurs épouses converties, malgré une forte volonté d'intégration au monde juif, n'arrivent pas à atteindre le degré de pratique religieuse et d'identification au milieu juif et à ses valeurs de leur

conjoint. Aussi, l'hiatus persiste, entre les époux eux-mêmes et dans les rapports entre la convertie et sa belle-famille qui continue à la considérer comme une "étrangère".

La situation des convertis au Christianisme est au moins aussi équivoque. L'Eglise catholique préconise les conversions tout en déplorant que le motif en soit restreint au mariage. D'ailleurs dans notre échantillon, la plupart des convertis ont franchi ce pas bien avant le mariage, parfois même pendant l'adolescence. La rupture avec les aspects religieux du Judaïsme est consommée, mais l'intégration dans la société majoritaire, chrétienne, n'est pas pour autant achevée. Sur le plan sentimental et culturel, ces convertis conservent des attaches avec le Judaïsme, qu'ils refusent cependant souvent d'exprimer clairement. Plus que tous les autres enquêtés de notre échantillon, ils sont déchirés entre deux mondes : leur "marginalité" est particulièrement prononcée.

Des préoccupations spécifiquement religieuses ne pèsent guère sur le quotidien vécu des couples mixtes sans conversion. Par contre, lorsque l'un des conjoints s'est converti à la religion de l'autre, le problème religieux semble être sans cesse présent. Les intérêts des couples convertis sont beaucoup moins diversifiés que ceux des couples sans conversion. Le passage d'une religion à une autre s'accompagne souvent d'un choc psychologique dont les séquelles pèsent, en définitive, sur la vie du couple.

Quel que soit d'ailleurs le groupe étudié, les différences entre les conjoints ne sont pas seulement religieuses, mais encore culturelles. L'origine étrangère de l'un des partenaires, en général ici le juif, peut accentuer ces écarts. Or, dans les situations conflictuelles, les époux ne distinguent pas, en général ces deux aspects. L'autre est d'abord perçu dans sa différence religieuse, et en cas de conflit les divergences d'ordre culturel sont imputées à l'altérité religieuse.

La persistance de certains traits culturels de chaque groupe d'origine dans le mariage mixte ressort avec netteté de notre étude. Ceux de la minorité juive sont tout aussi, sinon plus tenaces que les traits culturels de la majorité chrétienne. Malgré leur volonté de rupture avec le Judaïsme, les femmes juives et les convertis au Christianisme continuent à véhiculer certains aspects culturels dans leur comportement quotidien et leurs principes éducatifs.

D'ailleurs, dans les mariages entre juifs et chrétiens en France, ces caractéristiques culturelles ne sont pas toutes divergentes. Bien au contraire, dans une certaine mesure, les traditions culturelles juives et latines concernant les rôles masculin et féminin au sein du couple et de la famille convergent. Ce fait explique certaines différences entre les résultats de cette enquête et les recherches américaines sur le même problème.

Traditionnellement, dans la famille juive, l'homme en tant que mari et père est le personnage central. La femme lui est certes soumise, mais son avis est écouté, lorsqu'elle sait se faire entendre. Dans la tradition latine, le **pater familias** est également le personnage central. Certes, l'évolution idéologique actuelle de la société accorde un rôle de plus en plus important à la femme : mais dans quelle mesure cette évolution traduit-elle celle des mœurs ?

Dans les couples mixtes que nous avons étudiés, l'homme, qu'il soit d'origine chrétienne ou juive, joue sur le plan social, un rôle prédominant. C'est lui, en fait, qui inspire les orientations idéologiques et religieuses de la famille. Mais le rôle de la femme n'est pas moins important : de son tact et de son sens d'adaptation aux conditions concrètes dépend, le plus souvent, l'entente conjugale.

Ce consensus est d'ailleurs aussi bon, sinon sur certains points meilleur dans nos couples mixtes que dans nos groupes de contrôle juifs et chrétiens. Les résultats de cette enquête contredisent, dans une large mesure, le stéréotype négatif des mariages mixtes répandu dans les milieux juifs et chrétiens. Certes, ce type d'union pose plus de problèmes que le mariage homogame. Les terrains conflictuels existent, mais l'aventure est d'autant plus exaltante. Elle exige de chaque conjoint une rationalisation sans cesse renouvelée des difficultés inhérentes à la vie de chaque couple. Et de ce point de vue, le mariage mixte, quand il résiste au temps, est une réussite supérieure à la moyenne. En tout cas, il suppose une maturité psychologique particulièrement développée.

Mais l'entente, au sein du couple, ne résout pas le problème des enfants. Certes, leur éducation en général ne pose ni plus ni moins de problèmes que celle des enfants des couples endogames. Le consensus peut s'établir entre les époux quant à leur inscription religieuse. Ici nos résultats diffèrent d'ailleurs considérablement de ceux de l'enquête démographique auprès des juifs des Etats-Unis. D'après cette recherche, 98 % des enfants issus de mariages mixtes à épouse juive et 63 % à époux juif

sont élevés comme juifs. Dans notre enquête, les enfants baptisés ou sans religion prédominent et le Judaïsme se transmet plutôt par le père juif que par la mère juive. Mais l'inscription ou la non-inscription religieuse des enfants ne résout en rien le problème d'identité du "mischling". Affronté à deux traditions religieuses et culturelles, il risque de n'en adopter aucune et la double exposition est souvent un appauvrissement. Nous avons abordé ici les problèmes posés par le mariage mixte aux enfants à travers la perception qu'en ont les parents. Les recherches sur les descendants des mariages entre juifs et chrétiens sont peu nombreuses : elles mériteraient cependant un développement.

Les relations avec les familles d'origine peuvent constituer une autre source de conflits. Certes, les désaccords suscités par les mariages mixtes, se résorbent en général avec le temps. Les relations avec la famille élargie se rétablissent et on les dit bonnes, voire excellentes. La présence du milieu familial juif en particulier demeure assez sensible. Paradoxalement, les couples dans lesquels l'un des conjoints s'est converti à la religion de l'autre éprouvent plus de difficultés dans les relations familiales que les couples sans conversion. La belle-famille reproche au converti son appartenance originelle et sa propre famille pardonne mal sa conversion.

Mais plus généralement, les couples mixtes défendent l'indépendance de leur foyer contre les ingérences de la famille élargie. On évite notamment les contacts prolongés des enfants avec leurs grands-parents. La stabilité de la famille mixte est à ce prix.

Aussi, en définitive, les relations sociales autres que celles avec les familles d'origine paraissent plus positives. Dans l'ensemble, le degré de socialisation des couples mixtes est satisfaisant et parfaitement normal. Nous touchons ici à l'une des particularités des mariages entre juifs et chrétiens. Malgré la persistance de l'antisémitisme dans le groupe majoritaire, malgré l'hostilité au moins verbale des milieux juifs à l'égard de ce mariage, les couples judéo-chrétiens ne sont pas des marginaux. La société globale les accepte, passant en général sous silence, si elles sont connues, les différences religieuses des conjoints. De ce point de vue, par rapport à d'autres types de mariages mixtes, tels que les mariages entre Français et Africains ou Asiatiques, entre musulmans et chrétiens, voire entre occidentaux de nationalités différentes, les mariages entre juifs et chrétiens en France jouissent d'une position privilégiée. Dans une certaine mesure, ils passent inaperçus.

Ne peut-on penser que ce phénomène, en France, est lié au fait que la religion y est considérée comme une affaire privée. On ne prête pas serment public sur les livres sacrés, on ne recense pas officiellement l'appartenance religieuse qui ne fait l'objet d'aucun relevé d'identité. La mixité du couple est donc considérée comme une affaire personnelle ou familiale ou religieuse et n'a à supporter aucune réprobation ou discrimination de personne qui ne soit pas touchée de près, c'est-à-dire qui ne soit ni le conjoint, ni les familles, ni les groupes religieux en cause.

Or dans cette recherche, nous avons surtout mis l'accent sur les différences, les conflits qu'elles peuvent susciter et les consensus qui peuvent être trouvés. Mais, dans une société qui se déclare officiellement laïque et dans laquelle les impératifs religieux perdent de plus en plus de leur impact, un mariage endogame ne peut plus se fonder sur les seuls caractères religieux. Le type de mariage que nous venons d'étudier s'inscrit comme un fait dans l'évolution normale d'une société ouverte.

En effet, les premières conclusions de notre recherche doivent être interprétées dans le contexte d'une société libérale et égalitaire qui, officiellement, refuse toute discrimination ethnico-religieuse. A première vue, elles peuvent paraître optimistes. Or, en réalité, elles reflètent surtout la complexité des représentations situées dans un contexte social et idéologique différent de celui étudié par les spécialistes américains.

Dans l'introduction, nous avons défini comme mariage mixte toute union conjugale entre des personnes appartenant à des religions, à des ethnies ou à des races différentes, à condition que ces différences provoquent une réaction de l'environnement social. Or les couples formés de juifs et de non-juifs de notre échantillon n'apparaissent pas, dans leur grande majorité, comme des "marginiaux" : ils ne sont pas rejetés par la société globale qui passe sous silence leur situation particulière dans la mesure où elle est connue.

Cette attitude officiellement accueillante d'une société a-religieuse et laïcisée favorise, sans doute, la perte de conscience de la spécificité des unions conjugales entre personnes de religion et de culture différentes. En tous cas, elle dédramatise leur situation et facilite l'entente conjugale entre les conjoints.

Mais ce discours officiel de la société large masque, en fait, des résistances profondes : l'Eglise et la Synagogue, c'est-à-dire les groupes sociaux d'appartenance de chacun des partenaires de nos mariages mixtes, récusent ces unions. Certes, leurs discours se colorent, à l'occasion, du libéralisme ambiant. Mais c'est en échappant à l'emprise de leurs instances religieuses respectives que les couples mixtes trouvent un certain équilibre, sans cesse menacé par les discriminations culturelles, ethniques, raciales, qui resurgissent, malgré le masque officiel, dans cette société globale.

Aussi, en définitive, la situation de nos couples mixtes formés de juifs et de non-juifs, nous paraît, sinon plus complexe, au moins très différente de celle de ces mêmes unions aux Etats-Unis. En comparaison, l'intégration sociale en France est plus rarement liée à l'appartenance à un groupe confessionnel. Mais cependant on y demeure conscient des différences religieuses, culturelles et ethniques : depuis la Révolution française, les idéologies égalitaires s'efforcent de masquer les particularismes qui pourtant persistent : pensons, par exemple, à la résurgence des autonomismes régionaux.

C'est dans cette perspective qu'il faut interpréter la mixité des couples étudiés dans cette recherche. Ils demeurent "exposés" aux rejets plus ou moins inexprimés de leurs groupes d'appartenance comme aux tensions, souvent larvées, de la société globale : la situation de ces mariages mixtes peut se détériorer chaque fois que des courants discriminatoires sous-jacents remontent à la surface et reprennent vigueur.

De ce point de vue, le mariage mixte demeure une aventure plus risquée que l'union conjugale homogame. Néanmoins, notre recherche prouve aussi que le stéréotype négatif du mariage mixte ne trouve pas de justification générale dans la réalité vécue.

Dans le contexte actuel d'un monde où les échanges et les brassages de population s'accroissent, ce résultat de notre recherche nous paraît particulièrement important. En France comme dans toute l'Europe occidentale, les mariages entre personnes de religion, de culture, de nationalité, de couleur différentes se multiplient. La présence de travailleurs étrangers, les coopérations de toute sorte, les migrations touristiques favorisent des unions qui, il y a quelques décennies encore, étaient l'exception. Malgré certaines flambées racistes, les barrières tombent. L'anti-conformisme n'est pas seulement une mode : il est aussi l'expression de la modernité. A moins d'une catastrophe au visage hitlérien, le phénomène des mariages mixtes deviendra de plus en plus fréquent dans nos sociétés. Leur multiplication soulèvera, sans doute, de nouveaux problèmes.

Dans ces pages, nous nous sommes attachées à l'étude d'un cas particulier de mariages mixtes : le mariage mixte entre juifs et non-juifs dans la société française. Les résultats de cette recherche ne peuvent pas être transposés, tels quels, à d'autres types d'unions mixtes. Néanmoins, certaines situations analysées ici se retrouvent sans doute dans d'autres cas de mixité. Cette hypothèse mériterait d'être vérifiée par des investigations approfondies auprès d'autres types de couples mixtes. Aussi, dépassant les limites de cette enquête, nous espérons que la lecture de cet ouvrage renouvellera la recherche dans un secteur des relations interreligieuses, interethniques, interculturelles et interraciales d'une particulière actualité.

